



**EPTB Charente**

Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

**MARCHE PUBLIC  
DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**CAHIER DES CLAUSES  
TECHNIQUES PARTICULIERES**

**Objet du marché :**

**REALISATION DE DOCUMENTS D'INFORMATION  
COMMUNAUX SUR LES RISQUES MAJEURS  
(DICRIM) ET ELABORATION D'UN PLAN DE  
SENSIBILISATION AU RISQUE INONDATION**

**Pouvoir adjudicateur :**

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN CHARENTE (EPTB CHARENTE)**

La procédure de consultation utilisée est une procédure adaptée

EPTB Charente  
5 rue Chante-caille - ZI des Charriers  
17100 SAINTES

# SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 – MAITRISE D'OUVRAGE .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 – CONTEXTE TERRITORIAL.....</b>	<b>4</b>
2-1 Le bassin versant de la Charente.....	4
2-2 Le PAPI d'intention Charente .....	5
2-3 Le PAPI d'intention du marais de Brouage .....	6
2-4 Le programme d'actions.....	7
<b>ARTICLE 3 – CONTENU DE LA MISSION.....</b>	<b>7</b>
3-1 Les objectifs .....	7
3-2 L'état de réalisation des DICRIM et les types de risque qui concernent les communes .....	8
3-2 Les actions de sensibilisation déjà menées dans le cadre d'un précédent PAPI .....	11
3-2 La décomposition de la mission.....	12
3-3 Tranche ferme - prestation n°1 : élaboration d'une maquette graphique type de DICRIM utilisable pour des communes riveraines du fleuve Charente.....	13
3-4 Tranche ferme - prestation n°2 : adaptation de la maquette DICRIM pour le territoire du marais de Brouage, exposé au risque de submersion marine .....	15
3-5 Tranche ferme - prestation n°3 : création d'un « magnet », permettant de donner une forme innovante et complémentaire au DICRIM .....	16
3-6 Tranche ferme - prestation n°4 : réalisation du DICRIM pour une commune sur la base de la maquette-type .....	17
3-7 Tranche ferme - prestation n°5 : impression du DICRIM pour une commune .....	19
3-8 Tranche ferme - prestation n°6 : adaptation et production du « magnet » DICRIM pour une commune .....	20
3-9 Tranche ferme - prestation n°7 : élaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation.....	21
3-10 Tranche optionnelle - prestation n°8 : définition d'une identité graphique, conception d'un guide à destination des maires et d'une maquette de Plan Familial de Mise en Sûreté. .....	24
<b>ARTICLE 4 – CALENDRIER DE LA MISSION .....</b>	<b>26</b>
4-1 Durée du marché .....	26
4-2 Délais d'exécution .....	26
4-3 Calendrier prévisionnel .....	27

## **ARTICLE 1 – MAITRISE D’OUVRAGE**

Les maîtres d’ouvrages de la présente opération sont rassemblés sous la forme d’un groupement de commandes constitué à cet effet. Les membres de ce groupement de commandes sont les suivants :

- l’Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente) ;
- les communes à risque d’inondation, signataires de la convention du groupement de commande.

La liste évolutive des communes membres du groupement de commande sera adressée au titulaire, lors de chacune de ses actualisations.

La liste des premières communes potentiellement intéressées par la démarche figure en annexe 1.

Le coordonnateur du groupement de commandes est l’EPTB Charente. En tant que coordonnateur du groupement, il est le pouvoir adjudicateur.

Les coordonnées du pouvoir adjudicateur sont les suivantes :

EPTB Charente  
5 rue Chante-Caille - ZI des Charriers  
17100 SAINTES  
Tél. 05.46.74.00.02  
SIRET : 251 601 787 00012  
[eptb-charente@fleuve-charente.net](mailto:eptb-charente@fleuve-charente.net)  
Site Internet : [www.fleuve-charente.net](http://www.fleuve-charente.net)

Plateforme de dématérialisation des marchés publics : <http://www.sudouest-marchesppublics.com/>

La collectivité a été créée en 1977, sous la forme d’une institution interdépartementale, par les délibérations concordantes des Départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Vienne et des Deux-Sèvres. Elle a été reconnue Etablissement Public Territorial de Bassin en 2007. Dans le contexte de la réforme des collectivités territoriales, l’institution interdépartementale a évolué en syndicat mixte ouvert le 21 juillet 2017. L’EPTB Charente accueille désormais de nouveaux membres comme la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Dordogne, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des syndicats mixtes de bassin versant compétents en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

Les missions portées par l’EPTB Charente s’inscrivent dans le cadre du développement de la gestion intégrée de l’eau et des milieux aquatiques et la prévention des inondations à l’échelle du bassin versant de la Charente et ses affluents, complété par l’extension maritime de l’estuaire. Ses principales missions concernent :

- la gestion des étages,
- la prévention des inondations,
- la préservation et la restauration de la continuité écologique pour les poissons migrateurs,
- la reconquête de la qualité de l’eau,
- les projets de territoire pour la gestion de l’eau,
- le SAGE Charente.

En matière de prévention des inondations, l’EPTB Charente porte trois PAPI (Programme d’Actions de Prévention des Inondations). Les PAPI d’intention récemment labellisés en 2020, que sont le PAPI d’intention Charente (lié au Territoire à Risque Important d’inondation Saintes-Cognac-Angoulême) et le PAPI d’intention du marais de Brouage (PAPI littoral), comportent l’un comme l’autre des fiches-actions relatives à la réalisation des Documents d’Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM). Le PAPI d’intention Charente comporte également une fiche-action pour l’élaboration d’un plan de sensibilisation au risque d’inondation et la mise en œuvre des premières recommandations.

C’est dans le cadre de ces PAPI d’intention que s’inscrit le présent marché public.

## **ARTICLE 2 – CONTEXTE TERRITORIAL**

### **2-1 Le bassin versant de la Charente**

Le bassin versant de la Charente est un bassin rural situé au nord du district hydrographique Adour-Garonne. Il couvre une superficie de 10 450 km<sup>2</sup> s'étendant sur une partie de la région Nouvelle-Aquitaine et sur six départements : la Charente, la Charente-Maritime, la Vienne, la Haute-Vienne, les Deux-Sèvres et la Dordogne. Le fleuve Charente prend sa source à Chéronnac à 310 m d'altitude, dans le département de la Haute-Vienne. Une pente douce le conduit après 360 km à l'Océan Atlantique, dans le pertuis d'Antioche. Ses eaux sont grossies par 22 grands affluents dont les principaux sont la Tardoire, l'Aume-Couture, la Touvre, l'Antenne, le Né, la Seugne et la Boutonne.



**Figure 1 : périmètre de l'EPTB Charente**

Les conditions géoclimatiques sont relativement homogènes sur tout le bassin : topographie peu heurtée, climat océanique doux et précipitations modérées. Les principales agglomérations du bassin versant se sont concentrées le long du parcours de la Charente (Angoulême, Cognac, Saintes et Rochefort). L'activité économique s'est elle aussi historiquement implantée à proximité des cours d'eau, le tissu industriel ayant ensuite évolué vers des filières pas nécessairement dépendantes du cours d'eau.

Le bassin de la Charente est particulièrement exposé au risque d'inondation pour l'aléa « crue de plaine » sur l'ensemble de son territoire et pour l'aléa « submersion marine » dans son estuaire et dans les marais littoraux. Ces phénomènes sont à l'origine des inondations historiques majeures les plus dommageables. Par ailleurs, la problématique des inondations par ruissellement tend à s'intensifier sur le territoire.

## 2-2 Le PAPI d'intention Charente

### A – Le Territoire à Risque Important d'inondation Saintes-Cognac-Angoulême

Les communes riveraines de la Charente, d'Angoulême à Saintes, constituent un territoire identifié à risque important d'inondation (TRI) en 2013 (et renouvelé en 2018), au titre de la mise en œuvre de la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « directive inondation ». A ce jour, ce territoire est composé de 44 communes, exposées au risque de débordement du fleuve Charente.

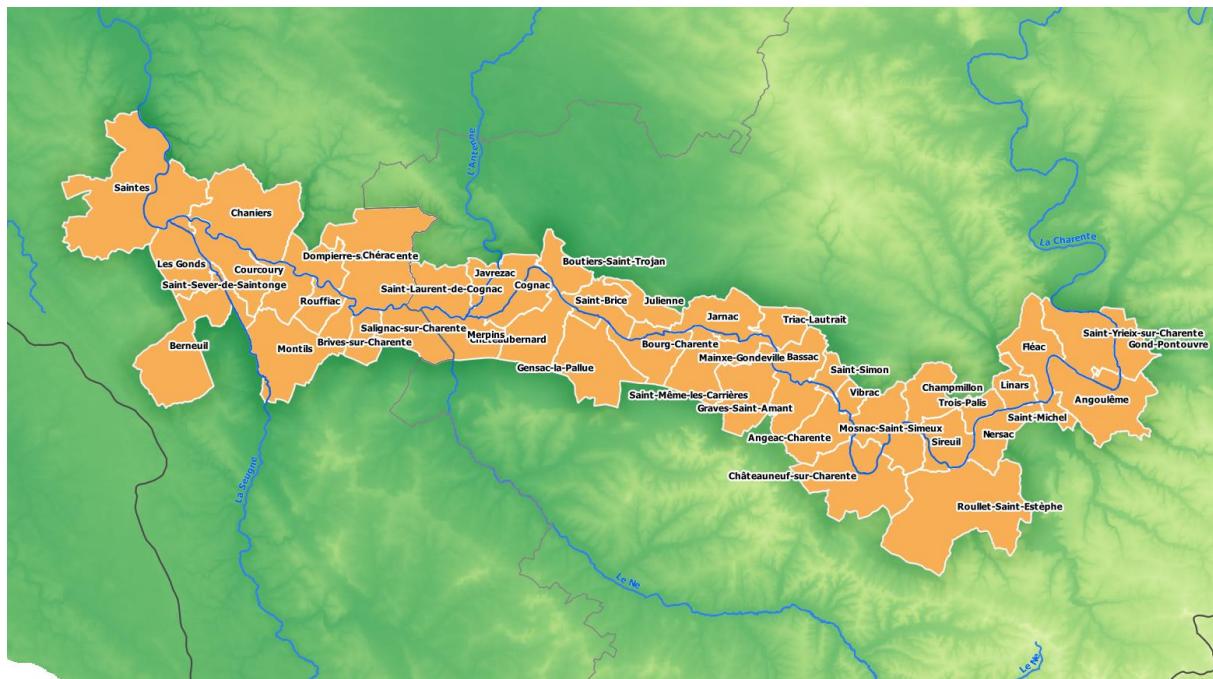


Figure 2 : communes du TRI Saintes-Cognac-Angoulême

Les enjeux potentiels concernés par les crues du fleuve sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

TRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME		
Evénement	Nombre d'habitants en zone inondable	Nombre d'emplois en zone inondable
Fréquent	3 100	3 000
Moyen	7 100	5 500
Exceptionnel	11 300	7 900

Aucun décès direct lié aux inondations fluviales récentes n'a été déploré jusqu'alors (crues lentes) mais l'ampleur des enjeux traduit une exposition accrue aux risques, y compris pour des évènements qualifiés de « fréquents » au sens de la Directive Inondation.

Les crues de la Charente résultent d'épisodes pluvieux dont la répartition spatiale est généralement homogène sur le bassin. Elles ont un caractère saisonnier, 80 % d'entre elles se produisant entre le 15 décembre et le 1<sup>er</sup> avril. La montée des eaux et la décrue sont lentes, entraînant des durées de submersion très longues (de 10 à 30 jours).

Le fleuve Charente est un cours d'eau marqué par des crues fréquemment débordantes, notamment dans son cours aval. Les grandes crues répertoriées au cours des derniers siècles sont nombreuses et illustrent l'inondabilité récurrente de la vallée de la Charente. La récente crue de février 2021 a ravivé l'existence du risque d'inondation dans la vallée de la Charente, avec une crue d'occurrence 15 à 20 ans dans le TRI. Voici les principales crues répertoriées depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle (source : SPC, cote supérieure à 6 m à Saintes).

<b>Crue</b>	<b>Période de retour</b>	<b>Niveau à Saintes (cote à l'échelle de crue)</b>
Février 1904	90 ans	6,77
1923	23 ans	6,22
1936	14 ans	6,02
1952	17 ans	6,10
1953	55 ans	6,58
Janvier 1961	45 ans	6,48
Décembre 1982	100 ans	6,99
Janvier 1994	75 ans	6,67
Février 2021	20 ans	6,18

## B – Le programme d’actions

Une Stratégie Locale de Gestion du Risque d’Inondation (SLGRI), dont l’élaboration a été portée par l’EPTB Charente, a été approuvée le 22 décembre 2016 en faveur du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, avec un périmètre d’intervention couvrant le bassin amont ainsi que la vallée de la Charente jusqu’à Saint-Savinien.

Un dossier de candidature pour un PAPI d’intention a ensuite été établi sur la période 2018-2019 par l’EPTB, et déposé pour instruction au début de l’année 2020. Ce projet de PAPI a été labellisé localement par la Commission Inondation de Bassin Adour-Garonne le 17 juin 2020 et sa convention-cadre a été signée par les parties prenantes le 25 novembre 2020 et par le Préfet Coordonnateur de Bassin Adour-Garonne le 8 février 2021.

Ce PAPI comprend trois fiches-actions intéressant particulièrement le présent marché :

- Action 1.3 : élaboration d’une maquette de DICRIM (maîtrise d’ouvrage : EPTB Charente)
- Action 1.4 : réalisation, impression et diffusion des DICRIM dans les communes du TRI (maîtrises d’ouvrages : les communes)
- Action 1.5 : élaboration d’un plan de sensibilisation au risque d’inondation et mise en œuvre des premières recommandations (maîtrise d’ouvrage : EPTB Charente)

## 2-3 Le PAPI d’intention du marais de Brouage

### A – Un territoire exposé à la submersion marine

Situé sur le littoral, au sud de l’estuaire de la Charente, le marais de Brouage est une zone humide rétro littorale qui s’étend sur plus de 10 000 hectares. Elle a été modelée au fil des siècles par l’exploitation du sel puis par l’élevage extensif.

Le marais de Brouage est particulièrement exposé au risque d’inondation par submersion marine qui sous certaines conditions, peut venir inonder une surface importante de cet espace poldérisé. Les événements récents ayant particulièrement impacté le littoral charentais maritime sont la tempête Xynthia de 2010, la tempête Martin de 1999, et plus historiquement les tempêtes de 1957, 1941, 1940 et 1924. Les zones d’habitat dense étant historiquement rassemblées sur les coteaux de l’ancien golfe de Saintonge, seules quelques habitations périphériques ont été inondées lors de la tempête Xynthia, notamment sur les communes de Saint-Froult et Bourcefranc-le-Chapus.

9 communes situées sur le marais de Brouage (Beaugeay, Bourcefranc-le-Chapus, Marennes-Hiers-Brouage, Moëze, Port-des-Barques, Saint Froult, Saint-Just-Luzac, Saint-Nazaire-sur Charente et Soubise) ont été identifiées au sein du Territoire à Risque Important d’inondation Littoral Charentais-Maritime.

Enjeux humains	Événement de submersion			
	Fréquent	Moyen	Exceptionnel	
	Population impactée	32	104	731
	Emplois	117	160	341

## 2-4 Le programme d'actions

Une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) du TRI Littoral Charentais-Maritime a été pilotée par l'EPTB Charente, en coordination avec le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST) et le Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre (SMBS). La stratégie a été approuvée le 19 avril 2018. Elle a mis en particulier en lumière le besoin pour les acteurs du marais de Brouage de s'inscrire dans une démarche de Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

L'EPTB Charente, sur sollicitation de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, a porté l'élaboration d'un dossier de candidature pour un PAPI d'intention, établi sur la période 2019-2020, et déposé pour instruction au fin juillet 2020. Ce projet de PAPI a été labellisé localement par la Commission Inondation de Bassin Adour-Garonne le 2 novembre 2020 et sa convention-cadre a été signée par les parties prenantes le 25 mars 2021.

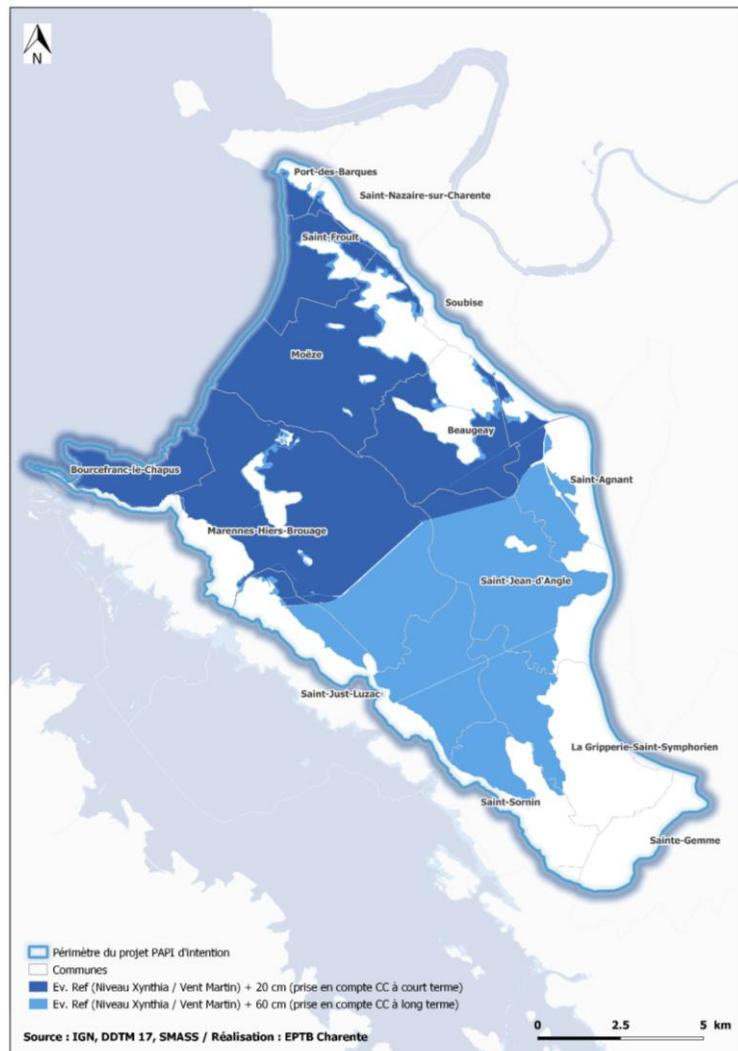


Figure 3 : communes du PAPI d'intention Brouage

Ce PAPI comprend deux fiches-actions intéressant particulièrement le présent marché :

- Action 1.3 : accompagnement pour la réalisation de DICRIM (maîtrise d'ouvrage : EPTB Charente)
- Action 1.4 : réalisation, impression et diffusion de DICRIM (maîtrises d'ouvrages : les communes)

## ARTICLE 3 – CONTENU DE LA MISSION

### 3-1 Les objectifs

Qu'il s'agisse du TRI Saintes-Cognac-Angoulême ou bien du marais de Brouage, la couverture en DICRIM est très insatisfaisante. Moins d'une commune sur deux, pourtant assujetti à la production de ce type de document, en est dotée. Par ailleurs, il est fréquent de constater pour les communes ne disposant pas de service « communication » en interne que la qualité graphique du DICRIM produit en régie n'est pas toujours adapté à l'objectif de sensibilisation et d'information des populations. De plus, une grande partie des DICRIM réalisés date d'une dizaine d'année ou plus et n'a pas été revisité depuis. La diffusion des DICRIM méritera également d'être améliorée car ils n'ont pas été systématiquement diffusés au porte-à-porte et mis à disposition sur le site internet des communes.

Les nouveaux PAPI d'intention établis en 2020 sont donc l'opportunité pour les communes de mener à bien leur obligation d'information préventive réglementaire relative au DICRIM.

Concernant l'aspect « plan de sensibilisation » pour le bassin fluvial de la Charente (bassin versant en amont de la confluence avec la Boutonne), après avoir mené des actions classiques de pose de repères de crues, de réalisation d'une exposition itinérante sur la crue de 1982, de diffusion d'une lettre d'information périodique aux communes à risque et de mise en place d'une rubrique « prévention des inondations » sur son site internet, dans le cadre d'un précédent PAPI, l'EPTB Charente envisage de programmer à l'avenir des actions de sensibilisation qui s'inscriront dans une stratégie bien définie, coordonnées et la plus efficiente possible.

Pour ce faire, l'EPTB souhaite s'appuyer sur l'accompagnement de professionnels compétents en matière de communication et de sensibilisation au risque afin de bâtir un plan de sensibilisation au risque d'inondation adapté au territoire, aux aléas et aux publics-cibles. En cas d'activation de la tranche optionnelle, le prestataire sera chargé également de concevoir et de réaliser quelques outils de sensibilisation à déployer dès le stade du PAPI d'intention Charente.

### **3-2 L'état de réalisation des DICRIM et les types de risque qui concernent les communes**

L'ensemble des communes du TRI Saintes-Cognac-Angoulême sont concernées par l'obligation de réalisation et de mise à disposition d'un DICRIM ; ces communes sont notamment couvertes par un Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé. Le bilan de réalisation effective de DICRIM, dressé en 2016 à l'occasion de la SLGRI, faisait état d'un taux de réalisation très médiocre, proche de 50%, celui-ci ayant a priori très peu évolué depuis.

Les communes de Bourcefranc-le-Chapus, Marennes-Hiers-Brouage, Moëze, Saint-Froult et Saint-Just-Luzac sont concernées par la future approbation du PPR inondation du marais de Brouage, prévue en 2022, mais peu d'entre elles sont à ce jour dotées d'un DICRIM.

Le tableau ci-dessous recense pour chaque commune du TRI Saintes-Cognac-Angoulême et chaque commune du marais de Brouage concernée par le PPR Seudre et Brouage, l'état connu de réalisation du DICRIM et la liste des risques affectant le périmètre communal. L'état des DICRIM est issu des diagnostics menés dans le cadre de l'élaboration des SLGRI. La liste des risques par commune est extraite des Dossiers Départementaux sur les Risques Majeurs.

	Commune	POPULATION	Obligation DICRIM	DICRIM existant (donnée 2016)	Date DICRIM (donnée 2016)	Risque inondation (DDRM)	Risque littoral (DDRM)	Risque météo / tempête (DDRM)	Risque mvt terrain (DDRM)	Risque séisme (DDRM)	Risque industriel (DDRM)	Risque TMD (DDRM)
TRI FLEUVE CHARENTE	Angeac-Charente	324	x			x				x (modéré)		x
	Angoulême	41711	x	x	2014	x			x	x (faible)		x
	Bassac	516	x			x				x (modéré)		
	Berneuil	1147	x			x		x	x	x (faible)		x
	Bourg-Charente	897	x			x			x	x (modéré)	x	x
	Boutiers-Saint-Trojan	1419	x	x	?	x				x (modéré)		x
	Brives-sur-Charente	234	x			x		x	x	x (faible)		
	Champmillion	492	x			x				x (modéré)		x
	Chaniers	3588	x	x	2012	x		x	x	x (modéré)		x
	Châteaubernard	3738	x			x				x (modéré)	x	x
	Châteauneuf-sur-Charente	3541	x	x	2012	x				x (modéré)		x
	Chérac	1113	x			x		x	x	x (modéré)		x
	Cognac	18628	x	x	2012	x			x	x (modéré)	x	x
	Courcoury	692	x	x	2013	x		x	x	x (faible)		x
	Dompierre-sur-Charente	464	x			x		x	x	x (modéré)		x
	Fléac	3772	x	x	2002	x			x	x (modéré)		x
	Gensac-la-Pallue	1540	x			x				x (modéré)	x	x
	Gond-Pontouvre	6057	x	x	2015	x			x	x (modéré)		x
	Graves-Saint-Amant	332	x			x				x (modéré)		x
	Jarnac	4411	x	x	2014	x				x (modéré)	x	x
	Javrezac	571	x			x				x (modéré)	x	x
	Julienne	505	x			x				x (modéré)		
	Les Gonds	1755	x	x	2010	x		x	x	x (faible)		x
	Linars	2063	x	x	2015	x			x	x (modéré)		
	Mainxe-Gondeville	1164	x			x			x	x (modéré)		x
	Merpins	1103	x			x				x (modéré)	x	x

	Montils	866	x	x	2011	x		x	x	x (faible)		x
	Mosnac-Saint-Simeux	1026	x			x				x (modéré)		x
	Nersac	2382	x	x	2011	x				x (modéré)	x	x
	Rouffiac	468	x	x	2011	x		x	x	x (modéré)		x
	Roulet-Saint-Estèphe	4251	x			x			x	x (faible)		x
	Saint-Brice	966	x	x	2013	x				x (modéré)		
	Saintes	25148	x	x	2012	x		x	x	x (faible)		x
	Saint-Laurent-de-Cognac	827	x	x	2011	x				x (modéré)		x
	Saint-Même-les-Carrières	1050	x	x	2001	x			x	x (modéré)		x
	Saint-Michel	3223	x			x			x	x (faible)		x
	Saint-Sever-de-Saintonge	622	x	x	2011	x		x	x	x (faible)		x
	Saint-Simon	209	x			x				x (modéré)		
	Saint-Yrieix-sur-Charente	7327	x	x	2014	x				x (modéré)		x
	Salignac-sur-Charente	602	x			x		x		x (faible)		x
	Sireuil	1158	x	x	2008	x			x	x (modéré)		x
	Triac-Lautrait	451	x			x				x (modéré)		x
	Trois-Palis	948	x			x				x (modéré)		x
	Vibrac	282	x			x				x (modéré)		
MARAIS DE BROUAGE	Bourcefranc-le-Chapus	3461	x			x	x	x	x	x (modéré)		x
	Marennes-Hiers-Brouage	6250	x	x	2014 (que sur Marennes)	x	x	x	x	x (modéré)		x
	Moëze	574	x			x	x	x	x	x (modéré)		x
	Saint-Froult	346	x		2012	x	x	x	x	x (modéré)		x
	Port-des-Barques	1773	x		2014	x	x	x	x	x (modéré)		x
	Beaugeay	779	x				x	x	x	x (modéré)		x

### **3-2 Les actions de sensibilisation déjà menées dans le cadre d'un précédent PAPI**

Le PAPI Charente & Estuaire, mis en œuvre depuis 2012 sur le bassin versant de la Charente et son estuaire comportait la réalisation de quelques actions de sensibilisation. Sont décrites ci-après les actions qui concernaient le risque d'inondation par débordement de cours d'eau. Elles ont été menées sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Charente.

#### **A – Pose de repères de crues**

Un travail de recensement des repères existants et des laisses de crues a été mené par l'EPTB Charente pour bâtir en collaboration avec les communes un programme de pose de nouveaux repères de crues. 87 repères normalisés ont été scellés en 2015-2016 dans 41 communes, le long du fleuve Charente depuis Civray en amont jusqu'à l'entrée de l'estuaire, ainsi que le long de certains affluents. Ils ont pour objectif d'entretenir la mémoire des inondations en matérialisant le niveau le plus haut atteint par les eaux en un point donné. Des panneaux d'informations complémentaires, indiquant les hauteurs de plusieurs crues historiques et expliquant le rôle des repères ont été installés dans 10 communes parmi les plus vulnérables. L'ensemble des données caractérisant les repères posés et recensés a été intégré dans la plateforme nationale collaborative des repères de crues en novembre 2016. En début d'année 2018, un document présentant la démarche et compilant l'ensemble des fiches de signalement des repères a été diffusé auprès des partenaires.

<https://www.fleuve-charente.net/domaines/papi/projet/charente-estuaire/reperes-de-crue>

Dans le cadre du PAPI d'intention Charente, une nouvelle campagne de pose de repères de crues et de panneaux d'information est prévue pour densifier la présence de ces marques de crues et couvrir l'ensemble des communes du TRI.

#### **B – Exposition sur la crue de décembre 1982**

En 2012, pour les trente ans de la crue majeure de décembre 1982, une journée mémorielle a été organisée à Cognac. Elle a permis d'inaugurer l'exposition réalisée par l'EPTB Charente « 1982 : la crue du siècle ». Celle-ci retrace dans sa première partie la crue grâce aux documents d'archives. La seconde partie est consacrée au bassin versant et à la gestion intégrée du risque d'inondation. Les panneaux d'exposition ont été complétés en 2014 par des bornes interactives, l'une permettant l'écoute de témoignages et l'autre permettant la consultation de photographies géolocalisées des inondations ainsi que la participation à un quizz sur l'évolution du territoire et son impact sur les inondations. 16 communes du TRI ont déjà accueilli l'exposition dont certaines à plusieurs reprises.

<https://www.fleuve-charente.net/domaines/papi/lettre-expo>

#### **C – Pages « prévention des inondations » du site internet de l'EPTB Charente**

Une page spécifique « Prévention des Inondations » a été ajoutée au site internet de l'EPTB Charente en juillet 2013, Le site étant vieillissant, une nouvelle interface a été conçue et mise en ligne en décembre 2015. La rubrique « La prévention des inondations – Le PAPI » propose un tour d'horizon du programme et met à disposition d'importantes sources documentaires : accès aux cartographies des zones inondables, téléchargement de documents d'information sur la réduction de vulnérabilité, lien vers Vigicrues...

Un outil cartographique équipe le site depuis la fin de l'année 2018, offrant une interface dynamique pour accéder à des données sur le risque d'inondation : les périmètres d'intervention (PAPI, TRI, SLGRI), des informations sur les risques (repères de crues, zones inondables), l'état d'avancement des Plans Communaux de Sauvegarde et des Plans de Prévention des Risques d'Inondation, etc.

<https://www.fleuve-charente.net/domaines/papi>

## D – Lettre d’information du PAPI Charente & Estuaire

Afin de communiquer auprès de l’ensemble des communes à risque d’inondation du bassin de la Charente et des administrés, l’EPTB a conçu une lettre d’information diffusée au format papier auprès des communes reconnues exposées au risque d’inondation. Elle fournit un état d’avancement des opérations du PAPI (actualités, engagement des actions, réalisations sur le terrain, indicateurs de suivi, témoignages...) mais également des informations plus générales sur les dispositifs de prévention des inondations existants (vigicrues, plateforme des repères de crues, PCS, etc.), la Directive Inondation, la compétence GEMAPI, les SAGE, etc. A ce jour, 10 numéros sont déjà parus.

## E – Sensibilisation d’entreprises et de gestionnaires d’édifices patrimoniaux sur la réduction de vulnérabilité

L’EPTB Charente a réalisé en 2015-2016 une étude d’identification des entreprises et des édifices patrimoniaux (monuments historiques, bâtiments hébergeant des fonds anciens, musées) situés dans les zones à risque d’inondation du bassin versant de la Charente.

Une vulnérabilité « théorique » a été évaluée en exploitant des informations relatives aux cotes des inondations de référence et du terrain naturel et des informations plus qualitatives relatives à l’importance stratégique du bâtiment pour le territoire (utilité en matière de gestion de crise, importance du patrimoine culturel). Une campagne de sensibilisation, spécifique aux zones de débordement de cours d’eau, a été déployée et ciblée notamment sur les bâtiments considérés comme les plus vulnérables. Ont été diffusés aux responsables d’entreprises et gestionnaires d’édifices patrimoniaux :

- Un dépliant « Face au risque inondation, anticiper c’est essentiel »
- Un document de pré-diagnostic, qui permet rapidement d’aborder les principales questions à se poser pour évaluer sa vulnérabilité

<https://www.fleuve-charente.net/domaines/papi/projet/charente-estuaire/etudes-de-vulnerabilite>

### 3-2 La décomposition de la mission

Le marché est programmé avec une tranche ferme et une tranche optionnelle.

La tranche ferme se décompose en sept prestations fonctionnelles relevant d’une commande d’un des membres du groupement de commande, qu’il s’agisse de l’EPTB Charente ou des communes.

Les prestations 1 à 3 sont relatives aux besoins exprimés par l’EPTB Charente pour le volet « DICRIM » du marché, et sont prévues à prix forfaitaires :

- Prestation n°1 : élaboration d’une maquette graphique type de DICRIM utilisable pour des communes riveraines du fleuve Charente
- Prestation n°2 : adaptation de la maquette DICRIM pour le territoire du marais de Brouage, exposé au risque de submersion marine
- Prestation n°3 : création d’un « magnet », permettant de donner une forme innovante et complémentaire au DICRIM

Les prestations 4 à 6 sont relatives aux besoins exprimés par les communes pour le volet « DICRIM » du marché, et sont prévues à prix unitaires :

- Prestation n°4 : réalisation du DICRIM pour une commune sur la base de la maquette-type
- Prestation n°5 : impression du DICRIM pour une commune
- Prestation n°6 : adaptation et production du « magnet » DICRIM pour une commune

La prestation n°7 correspond à l’élaboration du plan de sensibilisation au risque d’inondation pour le compte de l’EPTB Charente. Elle est prévue à prix forfaitaire.

Enfin, la tranche optionnelle correspond à la définition d’une identité graphique pour les documents de communications du PAPI Charente et à la conception de deux outils de sensibilisation souhaités au

stade du PAPI d'intention, à savoir un guide à destination des élus locaux et une maquette de Plan Familial de Mise en Sûreté. Elle relève d'une maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Charente. Cette prestation n°8 est prévue à prix forfaitaire et le choix de son activation sera décidé à l'issue de la prestation n°7.

### **3-3 Tranche ferme - prestation n°1 : élaboration d'une maquette graphique type de DICRIM utilisable pour des communes riveraines du fleuve Charente**

#### **A – Maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage de cette prestation n°1 est l'EPTB Charente. La prestation est prévue à prix forfaitaire.

#### **B – Périmètre concerné**

Cette prestation d'élaboration d'une maquette-type de DICRIM doit conduire à une trame de document utilisable a posteriori sur les communes du Territoire à Risque Important Saintes-Cognac-Angoulême, exposées au risque de débordement du fleuve Charente.

La prestation doit donc conduire à une certaine homogénéisation dont l'identité commune est le fleuve Charente.

#### **C – Documents mis à disposition**

L'EPTB Charente a préalablement effectué un travail bibliographique en consultant une diversité de DICRIM sur le territoire métropolitain et mené une réflexion sur une organisation-type du document. Cette organisation-type est jointe en annexe n°2 au présent CCTP.

Pour la réalisation de cette prestation, l'EPTB Charente mettra également à disposition du titulaire du marché lors de la notification :

- Les DICRIM qu'il a pu récolter auprès des communes concernées par le périmètre (une quinzaine de DICRIM)
- Le DDRM du département de la Charente-Maritime (<https://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/6181/33563/file/DDRM.pdf>) et celui du département de la Charente (<https://www.charente.gouv.fr/content/download/32881/204472/file/DDRM+d%C3%A9cembre+2017.pdf>). A noter que le DDRM de la Charente va être prochainement mis à jour : cette mise à jour concerne le risque radon, nouveau risque identifié dans le département qui concerne plus particulièrement des communes situées dans le nord-est du département ainsi que le risque Retrait Gonflement des Argiles (RGA) dont la cartographie a été actualisée en 2020
- L'état des lieux du dossier de candidature du PAPI d'intention Charente (<http://www.fleuve-charente.net/wp-content/uploads/2020/04/Diagnostic.pdf>)

#### **D – Conception de la maquette-type**

Elle devra être réalisée sur la base de la réflexion préalable menée par l'EPTB Charente en matière de trame de document (cf. annexe 2), en cohérence avec les matrices existant au niveau national et en accord avec les attendus réglementaires du DICRIM. Les textes encadrants sont notamment :

- Art R125-11 du code de l'environnement : « *III.- Le document d'information communal sur les risques majeurs reprend les informations transmises par le préfet. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.* »
- Circulaire du 20 juin 2005 relative à l'application du décret 90-918 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs : « *...le maire [...] établit le document d'information communal sur les risques majeurs [DICRIM] sur la base des informations [...] transmises et le complète par : les mesures convenables définies au titre de ses pouvoirs de police, les* »

*actions de prévention, de protection ou de sauvegarde intéressant la commune, les évènements et accidents significatifs à l'échelle de la commune, éventuellement, les règles d'urbanisme dans le cadre du plan local d'urbanisme et, le cas échéant : les mesures du plan communal de sauvegarde, la carte communale relative à l'existence de cavités souterraines ou de marnières dont l'affondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens, la liste des repères de crue avec l'indication de leur implantation ou la carte correspondante »*

- Art R125-12 du code de l'environnement : « *Les consignes de sécurité figurant dans le document d'information communal sur les risques majeurs et celles éventuellement fixées par les exploitants ou les propriétaires des locaux et terrains mentionnés à l'article R. 125-14 sont portées à la connaissance du public par voie d'affiches* ».

Le format souhaité du document est un format fermé 21 x 14,85 cm (format A5). Il ne devra pas excéder 30 pages. Un rabat détachable est envisagé en fin de document, pour contenir un « mémo pratique » et les « contacts utiles ». Le prestataire devra être force de proposition en matière d'organisation, de contenu, de cartographie et de vulgarisation. Ce document doit pourvoir être facilement accessible à tous, pédagogique et contenir des informations territorialisées, intéressant directement le citoyen. L'effort en matière de graphisme est indispensable pour rendre le document attractif et faciliter son appropriation par tous. Le travail de représentation cartographique est lui aussi primordial car il conditionne la bonne lisibilité des localisations des risques. Une carte de synthèse globale multi-risques est souhaitée ainsi qu'une carte thématique plus complète par typologie de risque. La maquette graphique du TRI Saintes-Cognac-Angoulême devra trouver son unité autour du fleuve Charente, trait d'union entre les différentes communes concernées.

Dans son travail d'initiation d'une maquette DICRIM, l'EPTB Charente a proposé un développement plus abouti sur la partie « risque inondation » mais c'est bien l'ensemble des risques naturels et technologiques susceptibles de toucher le périmètre géographique de la prestation qui devront être abordés.

En parallèle, le titulaire du marché proposera une fiche d'aide au remplissage de la maquette DICRIM, dans l'hypothèse où une commune ne souhaiterait pas faire appel à un accompagnement extérieur pour la réalisation de son DICRIM. Cette fiche devra lui fournir les indications pratiques et notamment :

- Les liens vers les ressources à consulter (documentaires, cartographiques, partenaires institutionnels...)
- Les types d'information spécifiques à un territoire communal à renseigner en proposant quelques exemples rédactionnels
- Des préconisations de représentation cartographiques
- Des préconisations d'agencement du document (blocs de contenu, iconographie, format des images, etc.)
- Un mémo rappelant l'obligation du maire de faire connaître d'existence du DICRIM par un avis affiché à la mairie pendant deux mois au moins (art R125-11 CE) et l'obligation d'organiser les modalités de l'affichage dans la commune (art R125-14 CE)
- Une annexe présentant le modèle d'affichage réglementaire des risques majeurs et des consignes de sécurité (arrêté du 9 février 2005)

## **E – Conduite de projet**

Une réunion de conduite de la prestation n°1 sera organisée en visio-conférence à l'initiative de l'EPTB Charente. Elle aura pour objet :

- Une présentation par le titulaire du marché de l'architecture-type proposée pour la maquette du DICRIM : structure envisagée des différentes pages, blocs d'informations, types de cartographies, informations communes au territoire.
- Une présentation par le titulaire du marché de 3 versions graphiques appliquées sur quelques pages du document (page de garde, page descriptive d'un risque particulier, etc.).

Participeront à cette réunion les services de l'Etat (DREAL, DDT-M, Préfectures), les syndicats gémapiens du TRI et un échantillon de communes, constituant le comité de pilotage de cette

prestation. L'objectif est de valider l'architecture-type et l'identité graphique du document avant réalisation de la maquette complète.

Le titulaire sera chargé pour la réunion de :

- La préparation des supports de la réunion (diaporama de présentation...);
- La présentation du travail accompli ;
- La rédaction du compte-rendu de la réunion.

A réception du fichier pdf de la maquette complète, l'EPTB Charente consultera les membres du comité de pilotage précité pour recueillir leurs observations sur le document avant production d'une version définitive.

Des échanges téléphoniques et mails seront à prévoir entre le titulaire et l'EPTB Charente tout au long de la prestation.

## **F – Livrables**

Après validation de la maquette définitive, le titulaire remettra à l'EPTB Charente :

- Le fichier pdf de la maquette au format imprimeur (haute définition, fonds perdus et traits de coupe) et en basse définition pour le web
- Le fichier natif du document mis en page (format compatible InDesign 2021 (version 16.2.1))
- Les fichiers sources (polices de caractère, pictogrammes, illustrations, etc.)

## **G – Délai d'exécution de la prestation**

Le délai maximum d'exécution de la prestation n°1 est fixé à 3 mois.

### **3-4 Tranche ferme - prestation n°2 : adaptation de la maquette DICRIM pour le territoire du marais de Brouage, exposé au risque de submersion marine**

#### **A – Maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage de cette prestation n°2 est l'EPTB Charente. La prestation est prévue à prix forfaitaire.

#### **B – Périmètre concerné**

Cette prestation d'adaptation de la maquette DICRIM, conçue en prestation n°1 pour le fleuve Charente, doit conduire à une trame de document utilisable a posteriori par les communes du marais de Brouage, exposées au risque de submersion marine.

#### **C – Documents mis à disposition**

Pour la réalisation de cette prestation, l'EPTB Charente mettra à disposition du titulaire du marché lors de la notification :

- Les DICRIM qu'il a pu récolter auprès des communes concernées par le périmètre (trois DICRIM)
- Le DDRM du département de la Charente-Maritime (<https://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/6181/33563/file/DDRM.pdf>)
- L'état des lieux du dossier de candidature du PAPI d'intention du marais de Brouage ([http://www.fleuve-charente.net/wp-content/uploads/2020/12/Diagnostic\\_PAPIBROUAGE.pdf](http://www.fleuve-charente.net/wp-content/uploads/2020/12/Diagnostic_PAPIBROUAGE.pdf))

#### **D – Adaptation de la maquette-type**

Conçue sur la base de la maquette de la prestation n°1, elle devra substituer la partie relative au risque de débordement de cours d'eau par une partie relative aux risques littoraux traitant du risque de submersion marine et du risque d'érosion.

La page de garde sera remaniée pour bénéficier d'un graphisme spécifique aux territoires rétrolittoraux exposés au risque de submersion marine et l'identité graphique du document sera sensiblement ajustée (code couleur, pictogrammes spécifiques, visuels graphiques adaptées...).

En parallèle, le titulaire du marché ajustera également la fiche d'aide au remplissage de la maquette DICRIM, aux spécificités territoriales.

#### **E – Conduite de projet**

Aucune réunion spécifique n'est prévue pour cette prestation n°2, s'agissant uniquement d'une démarche d'adaptation d'une maquette préalablement validée.

A réception du fichier pdf de la maquette complète, l'EPTB Charente consultera les services de l'Etat (DREAL, DDTM17, Préfecture), la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et les quelques communes concernées du marais de Brouage pour recueillir leurs observations sur le document avant production d'une version définitive.

Des échanges téléphoniques et mails seront à prévoir entre le titulaire et l'EPTB Charente tout au long de la prestation.

#### **F – Livrables**

Après validation de la maquette définitive, le titulaire remettra à l'EPTB Charente :

- Le fichier pdf de la maquette au format imprimeur (haute définition, fonds perdus et traits de coupe) et en basse définition pour le web
- Le fichier natif du document mis en page (format compatible InDesign 2021 (version 16.2.1))
- Les fichiers sources (polices de caractère, pictogrammes, illustrations, etc.)

#### **G – Délai d'exécution de la prestation**

Le délai maximum d'exécution de la prestation n°2 est fixé à 1,5 mois.

### **3-5 Tranche ferme - prestation n°3 : création d'un « magnet », permettant de donner une forme innovante et complémentaire au DICRIM**

#### **A – Maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage de cette prestation n°3 est l'EPTB Charente. La prestation est prévue à prix forfaitaire.

#### **B – Périmètre concerné**

Cette prestation de conception d'un magnet « DICRIM » doit conduire à un prototype déclinable a posteriori par les communes du Territoire à Risque Important Saintes-Cognac-Angoulême, exposées au risque de débordement du fleuve Charente.

#### **C – Conception et prototypage du « magnet »**

La fiche-action 1.3 du PAPI d'intention Charente prévoit une réflexion sur des vecteurs de DICRIM « innovants » et complémentaires à l'outil « papier » classique.

Il est ainsi demandé au titulaire du marché de concevoir un objet de type « goodie », bon marché en termes de fabrication car ayant vocation à être utilisé par certaines communes sur leur périmètre et adressé à leurs citoyens, de manière jumelé avec le DICRIM « papier ».

Cet objet mettra spécifiquement l'accent sur le risque d'inondation, cœur du PAPI et porte d'entrée vers le multi-risques. Il prendra la forme d'un magnet positionnable sur un frigo. Il devra bénéficier d'une identité visuelle compatible avec celle du DICRIM « papier » et contenir :

- Un emplacement pour le logo et nom de la commune
- La référence au risque d'inondation par débordement du fleuve Charente, avec un visuel adapté et ludique
- La référence au site « vigicrues » permettant de suivre l'évolution des niveaux d'eau
- Un QR code renvoyant vers la page d'hébergement de la version pdf du DICRIM de la commune (permettra en cas d'égarement du document papier, de retrouver rapidement la version numérique)
- En miniature, les logos de l'Etat et EPTB Charente.

Les matériaux proposés pour la fabrication du magnet (réalisation prévue en prestation n°6) devront privilégier un procédé de fabrication et/ou une composition environnementale vertueuse.

Le titulaire remettra à l'EPTB le prototype de magnet en version dématérialisée (image, vue 3D...), de manière à ce que ce dernier puisse en faire la promotion auprès des communes du territoire et les inviter à mobiliser la prestation n°6 du présent marché public.

#### **D – Conduite de projet**

Des échanges téléphoniques et mails seront à prévoir entre le titulaire et l'EPTB Charente tout au long de la prestation.

A réception du fichier pdf du projet de magnet, l'EPTB Charente consultera les membres du comité de pilotage défini en prestation n°1 pour recueillir leurs observations avant production de la version définitive.

#### **E – Livrables**

Après validation du prototype, le titulaire remettra à l'EPTB Charente :

- Le fichier pdf du magnet au format haute définition et en basse définition pour le web
- Le fichier natif du document mis en page (format compatible InDesign 2021 (version 16.2.1))
- Les fichiers sources (polices de caractère, pictogrammes, illustrations, etc.)

#### **F – Délai d'exécution de la prestation**

Le délai maximum d'exécution de la prestation n°3 est fixé à 1,5 mois.

### **3-6 Tranche ferme - prestation n°4 : réalisation du DICRIM pour une commune sur la base de la maquette-type**

#### **A – Maître d'ouvrage**

Les communes membres du groupement de commandes sont les maîtres d'ouvrages potentiels de cette prestation n°4. Chaque commune du groupement peut décider de solliciter cette prestation par signature d'un bon de commande. La prestation est prévue à prix unitaire, selon la grille tarifaire qui sera établie dans le Bordereau des Prix Unitaires.

#### **B – Périmètre concerné**

L'ensemble des communes du Territoire à Risque Important d'inondation Saintes-Cognac-Angoulême et du marais de Brouage sont potentiellement éligibles dans le cadre des PAPI d'intention en vigueur au financement de la réalisation de leur DICRIM par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs. Cette prestation n°4 est activable sur besoin par les communes adhérentes au groupement de commandes.

#### **C – Documents mis à disposition**

Pour chaque réalisation unitaire de cette prestation, le titulaire du marché s'appuiera sur les documents remis par la commune commanditaire :

- L'ancien DICRIM de la commune le cas échéant,
- Le porter à connaissance ou Transmission de l'Information au Maire, produit par la Préfecture et adressé à la commune pour la réalisation de son DICRIM,
- Le Plan Communal de Sauvegarde,
- Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation,
- Les arrêtés préfectoraux, cartographies des autres risques,
- Tout autre document ou donnée utile : Atlas des Zones Inondables, base de données des routes coupées, etc.

Le titulaire pourra également se rapprocher de l'EPTB Charente pour disposer des couches de données géographiques sur les repères de crues, les Atlas des Zones Inondables, les données de la Directive Inondation, etc. Il pourra également contacter les services de l'Etat (DREAL, DDT-M), l'EPCI et le/les syndicats gémapiens concernés.

## D – Réalisation du DICRIM

Le DICRIM de la commune sera élaboré sur la base de la maquette-type conçue en prestation n°1 ou n°2, selon que la commune soit exposée au risque de crue du fleuve Charente ou au risque de submersion marine dans le marais de Brouage. La commune pourra exiger certaines adaptations spécifiques de la maquette DICRIM dans la mesure du raisonnable (ex : adaptation des couleurs en lien avec l'identité communale, déplacement de certains blocs-textes en fonction du nombre de caractères à insérer, etc.).

Les informations contenues dans le DICRIM devront au maximum être territorialisées et spécifiques à la commune. Ceci permettra au citoyen de s'approprier davantage le DICRIM et donnera davantage de sens et d'utilité au document.

Les élus et services de la commune seront chefs de file de la production du DICRIM en participant à la rédaction des contenus et à la fourniture des messages importants à faire passer au citoyen, en décrivant au titulaire du marché les dispositifs d'alerte et de prévention en vigueur dans la commune, en capitalisant les informations historiques sur les évènements survenus dans la commune, etc.

Le titulaire du marché sera chargé d'accompagner la commune dans la collecte de données, les choix d'informations à transcrire dans le DICRIM, la rédaction et la vulgarisation des contenus. Il devra veiller à l'implication des élus locaux dans la réalisation du document.

Le titulaire sera chargé d'intégrer les contenus validés dans la maquette-type du DICRIM, d'adapter la maquette le cas échéant à la demande des élus locaux, de la mise en forme graphique, de l'insertion des illustrations et de la réalisation des cartographies qui sont des éléments fondamentaux du DICRIM.

## E – Conduite de projet

Une réunion de travail en visioconférence pour chaque commune commanditaire d'une prestation est à minima exigée. Elle doit permettre de recueillir l'ensemble des informations nécessaires à l'établissement du DICRIM et les orientations fixées par le maire ou son représentant. Elle sera organisée à l'initiative de la commune. L'EPTB Charente devra être systématiquement invité en tant que coordonnateur du groupement de commandes et essaiera de se rendre disponible dans la mesure du possible.

Le projet final de DICRIM sera ajusté jusqu'à validation du document définitif par la commune (maire, représentant du maire ou conseil municipal).

Des échanges téléphoniques et mails seront à prévoir entre le titulaire et la commune commanditaire tout au long de la prestation.

En cas de besoin, la commune peut solliciter une réunion supplémentaire en visio-conférence ou en présentiel, activable par bon de commande selon les tarifs renseignés dans le bordereau des prix unitaires.

## **F – Livrables**

Après validation du document définitif, le titulaire remettra à la commune :

- Le fichier pdf du DICRIM au format imprimeur (haute définition, fonds perdus et traits de coupe) et en basse définition pour le web
- Le fichier natif du document mis en page (format compatible InDesign 2021 (version 16.2.1))
- Les fichiers sources (polices de caractère, pictogrammes, illustrations, etc.)

Il transmettra également la version pdf web du DICRIM à l'EPTB Charente, coordonnateur du groupement de commandes et animateur des PAPI d'intention Charente et Brouage.

## **G – Délai d'exécution de la prestation**

Le délai maximum d'exécution de chaque commande unitaire de prestation n°4 est fixé à 3 mois.

### **3-7 Tranche ferme - prestation n°5 : impression du DICRIM pour une commune**

#### **A – Maître d'ouvrage**

Les communes membres du groupement de commandes sont les maîtres d'ouvrages potentiels de cette prestation n°5. Chaque commune du groupement peut décider de solliciter cette prestation par signature d'un bon de commande. La prestation est prévue à prix unitaire, selon la grille tarifaire qui sera établie dans le Bordereau des Prix Unitaires.

Certaines communes pour lesquelles le titulaire aura effectué la prestation n°4 de conception du DICRIM pourront avoir recours à un tiers prestataire pour l'édition du DICRIM (imprimeur local, marché global d'impression de la commune, ...) tandis que d'autres feront appel à la prestation n°5 du présent marché public pour des raisons de praticité et d'absence de marché spécifique de communication.

#### **B – Périmètre concerné**

L'ensemble des communes du Territoire à Risque Important d'inondation Saintes-Cognac-Angoulême et du marais de Brouage sont potentiellement éligibles dans le cadre des PAPI d'intention en vigueur au financement de l'impression de leur DICRIM par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs. Cette prestation n°5 est activable sur besoin par les communes adhérentes au groupement de commandes.

#### **C – Impression du DICRIM et livraison des exemplaires**

Sur la base du fichier pdf HD « imprimeur » produit en prestation n°4, le titulaire du marché aura en charge l'édition des exemplaires commandées par la commune. La production sera lancée sur validation d'un bon à tirer.

Les caractéristiques attendues de la prestation d'impression sont les suivantes :

- Format fini : 21 x 14,85 cm (format A5)
- Nombre de page : environ 30
- Rabat plié A5, découpable, prévu en fin de document
- Impression : Quadri recto-verso (encres végétales)
- Papier : 150 gr, couché brillant, certifié PEFC 100%
- Façonnage : 1 pli sauf pour la couverture et son rabat constituée de 2 plis, 2 agrafes piqûres à cheval
- Exemplaires : nombre variable selon la commune (cf. bordereau des prix unitaires et tranches de nombres d'exemplaires)
- Paquetage par 100

- Livraison : à la mairie de la commune concernée (départements de la Charente-Maritime et de la Charente)

## **G – Délai d'exécution de la prestation**

Le délai maximum d'exécution de chaque commande unitaire de prestation n°5 est fixé à 3 semaines.

### **3-8 Tranche ferme - prestation n°6 : adaptation et production du « magnet » DICRIM pour une commune**

#### **A – Maître d'ouvrage**

Les communes membres du groupement de commandes sont les maîtres d'ouvrages potentiels de cette prestation n°6. Chaque commune du groupement peut décider de solliciter cette prestation par signature d'un bon de commande. La prestation est prévue à prix unitaire, selon la grille tarifaire qui sera établie dans le Bordereau des Prix Unitaires.

#### **B – Périmètre concerné**

L'ensemble des communes du Territoire à Risque Important d'inondation Saintes-Cognac-Angoulême sont potentiellement éligibles dans le cadre du PAPI d'intention Charente au financement la production de leur DICRIM par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs. Cette prestation n°6 est activable sur besoin par les communes adhérentes au groupement de commandes.

#### **C – Adaptation du « magnet »**

L'adaptation du « magnet », configuré en prestation n°3, consistera essentiellement en l'insertion du logo et du nom de la commune à l'emplacement prévu à cet effet et à l'insertion du QR code renvoyant vers la page internet hébergeant le DICRIM de la commune. Une adaptation colorimétrique par rapport au prototype est possible pour l'harmonisation avec le DICRIM papier si la commune a fait le choix d'une charte colorimétrique particulière.

#### **D – Fichiers à remettre**

Après validation du magnet, le titulaire remettra à la commune :

- Le fichier pdf du magnet au format haute définition et en basse définition pour le web
- Le fichier natif du document mis en page (format compatible InDesign 2021 (version 16.2.1))
- Les fichiers sources (polices de caractère, pictogrammes, illustrations, etc.)

#### **E – Production des exemplaires du « magnet » et livraison**

Le titulaire du marché aura en charge la fabrication du magnet, conformément aux matériaux définis dans la phase de prototypage (prestation n°3) et selon le nombre d'exemplaires défini par la commune. La production sera lancée sur validation d'un bon à tirer.

La prestation est prévue à prix unitaire, selon la grille tarifaire qui sera établie dans le Bordereau des Prix Unitaires.

Le point de livraison de chaque commande est la mairie de la commune concernée (départements de la Charente-Maritime et de la Charente).

#### **F – Délai d'exécution de la prestation**

Le délai maximum d'exécution de chaque commande unitaire de prestation n°6 est fixé à 1 mois.

### **3-9 Tranche ferme - prestation n°7 : élaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation**

#### **A – Maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage de cette prestation n°7 est l'EPTB Charente. La prestation est prévue à prix forfaitaire. **L'enveloppe financière maximale est fixée à 20 000 € TTC pour cette prestation.**

L'amélioration de la conscience du risque est un objectif majeur de la stratégie de prévention des inondations. Au-delà des actions réglementaires d'information préventive (DICRIM, repères de crues, réunion d'information institutionnelle a minima bisannuelle, Information Acquéreur Locataire via les actes notariés et baux immobiliers, affichage des risques et consignes de sécurité), il est nécessaire de mettre en place d'autres vecteurs de communication qui s'inscriront essentiellement dans le cadre d'un futur PAPI complet et partiellement dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> partie de ce PAPI d'intention.

C'est pourquoi l'EPTB Charente prévoit un accompagnement pour bâtir un plan de sensibilisation au risque cohérent, innovant et efficace, adapté selon les publics cibles. L'idée consiste également à disposer d'un système d'échelles emboîtées avec une communication assurée à différents niveaux (échelle globale et mutualisée du bassin versant de la Charente, portée par l'EPTB Charente et échelle plus locale de niveau intercommunal et communal).

#### **B – Périmètre concerné**

Le plan de sensibilisation concerne spécifiquement le périmètre du PAPI d'intention Charente, à savoir le bassin versant de la Charente et amont de la confluence avec la Boutonne. Un focus particulier doit être fait sur le Territoire à Risque Important d'inondation allant d'Angoulême à Saintes le long de la Charente mais la recommandation de la Commission Inondation de Bassin demandant d'étendre le plan de sensibilisation au risque d'inondation à l'ensemble du périmètre du PAPI doit également être prise en compte.

A noter que l'établissement de ce plan de sensibilisation s'inscrit également dans le contexte de la récente crue de la Charente et de certains de ses affluents, survenue au début du mois de février 2021. Le niveau de la Charente a atteint une occurrence comprise entre 13 ans à Angoulême et 15 ans à Saintes. 76 communes du bassin versant ont été reconnues en état de catastrophe naturelle, près de 90% d'entre elles en raison de la crue du fleuve, les autres pour des débordements sur les affluents.

#### **C – Phase 1 : diagnostic**

La première phase de cette prestation concerne l'établissement d'un diagnostic portant sur le niveau de culture du risque d'inondation sur le territoire, sur l'évaluation des dispositifs de sensibilisation mis en place, sur l'éventail des solutions innovantes mis en place sur d'autres territoires.

##### Catégorisation des cibles

Dans un premier temps, il sera nécessaire d'établir une classification des publics-cibles concernés par la sensibilisation au risque d'inondation. En effet, il est essentiel de bien catégoriser (typologie d'acteur, niveau d'exposition au risque, groupes sociaux, etc.) pour que les messages et vecteurs de sensibilisation soient les plus adaptés et donc les plus efficaces possible. Il est communément admis que les facteurs suivants influent sur la représentation du risque : âge, cadre de vie, culture du territoire, norme sociale de la zone de vie, nature des relations avec les pouvoirs publics, expérience de l'inondation, nature du risque (source CEPRI). Qu'ils s'agissent d'habitants, de chefs d'entreprises, d'élus, d'agents des collectivités, de scolaires, ils font tous parties des cibles potentielles des actions de sensibilisation au risque d'inondation

##### Estimation du niveau de « culture du risque »

Dans un second temps, il est attendu du prestataire qu'il mène une enquête destinée d'une part à évaluer la culture du risque sur le territoire et d'autre part à appréhender les besoins qui pourraient être exprimés en matière d'information, de sensibilisation et d'accompagnement. Pour ce faire, le titulaire pourra s'inspirer du guide du CEREMA Méditerranée de décembre 2019 « Perception du risque inondation ». L'enquête devra tenir compte du double périmètre : le périmètre restreint du TRI

Saintes-Cognac-Angoulême et le périmètre élargi du PAPI d'intention Charente (bassin versant de la Charente en amont de la confluence avec la Boutonne). La typologie des questions et la méthodologie d'enquête devront être adaptées à chacun de ces périmètres, en notant que l'attente principale concerne toutefois les communes du TRI fluvial et que le « sondage » pourra être réalisé en mode dégradé sur le périmètre élargi. L'utilisation de la classification des publics-cibles établie précédemment sera nécessaire pour cette enquête. Ce travail permettra d'orienter une stratégie de prévention adaptée au territoire, de cibler les sujets qui permettront aux gestionnaires de capter l'attention des populations, d'évaluer les actions d'informations préventives et de campagnes de communication, de fournir un état zéro qui servira d'étalon pour suivre l'évolution de la perception ou de la culture du risque. Le prestataire sera chargé de la réalisation, de l'analyse et de la valorisation de l'enquête. Enfin, la méthode devra être adaptée pour s'intégrer dans l'enveloppe financière globale arrêtée par le maître d'ouvrage pour la prestation d'élaboration du plan de sensibilisation.

#### Analyse des dispositifs de sensibilisation

Ensuite, une étape d'analyse critique des outils « réglementaires » (DICRIM, information bisannuelle, IAL...) et des quelques outils de sensibilisation développés dans le cadre du PAPI Charente & Estuaire (exposition, lettre d'information, pages internet, pose de repères de crues...) est demandée. Elle pourra s'appuyer sur les résultats du sondage et sur diverses études et retours d'expériences similaires menés sur d'autres territoires. En parallèle, une capitalisation de divers types d'actions menées en matière de stratégie et d'outils de sensibilisation en France, voire au-delà, est demandée. Elle pourra notamment s'appuyer sur le récent document du CEPRI paru en décembre 2020 « Rapport panorama des outils de sensibilisation ». Des indicateurs comme notamment le coût, le succès de l'outil ou encore l'investissement en temps permettront d'éclairer l'intérêt des outils.

#### **D – Phase 2 : stratégie de sensibilisation et plan d'actions**

La deuxième phase de la prestation concerne l'élaboration de la stratégie de sensibilisation, dans un cadre partagé et complémentaire en fonction des échelons territoriaux d'action. La stratégie sera ensuite déclinée en plan d'actions, programmé sur la durée.

##### Définition des messages

L'élaboration de la stratégie de sensibilisation devra être amorcée par la définition des messages adaptés selon la classification des publics et des supports/médias à privilégier – messages relatifs à l'exposition au risque mais aussi message sur la solidarité de bassin pour que chacun n'aggrave pas le risque en aval. L'objectif de la stratégie de sensibilisation vise à mieux informer les populations, à améliorer la réceptivité de cette information et à déclencher des comportements adaptés et préventifs.

##### Elaboration de la stratégie

La stratégie de sensibilisation prévoira des actions connectées entre elles, cohérentes, adaptées aux cibles. Elle devra s'inscrire dans une montée en puissance progressive des actions, avoir de la cohérence et de la complémentarité entre les échelon territoriaux d'actions et intégrer l'importance de l'ancre territorial des messages pour éviter l'excès de généralisme (la contextualisation locale renforce l'efficacité des messages). Il semble nécessaire de bâtir une stratégie s'appuyant sur différentes typologies d'actions, partant de la capitalisation/valorisation des connaissances disponibles (démarche de « mise en commun » selon la typologie proposée par le CEPRI), passant par la construction participative d'une conscience du risque (démarche de « mise en récit » selon la typologie proposée par le CEPRI) puis allant jusqu'au déclenchement de changement de comportement pour anticiper la gestion du risque (démarche de « mise en situation » selon la typologie proposée par le CEPRI).

##### Plan d'actions

Le plan d'actions, déclinaison opérationnelle de la stratégie de sensibilisation, devra croiser les éléments de cadrage ci-dessous :

- Une planification sur deux périodes :
  - Le temps court du PAPI d'intention et notamment la période 2022-2023. Seront prévues les actions envisagées ou sous-entendues dans la convention-cadre du PAPI d'intention : guide de sensibilisation à destination des élus locaux (communes – EPCI), élaboration d'une maquette de Plan Familial de Mise en Sûreté, conceptions de quelques outils d'animation pour les scolaires, séminaires d'information à destination des entreprises exposées au risque d'inondation. A noter que l'enveloppe

- financière prévue par l'EPTB Charente pour les actions de sensibilisation 2022-2023 est de 22 000 TTC.
- Le temps long du PAPI complet, envisagé sur la période 2024-2029, qui constituera le cœur opérationnel de la stratégie de sensibilisation, à créer ex-nihilo.
  - Des actions à différents échelons territoriaux :
    - L'échelle d'actions du maître d'ouvrage du plan de sensibilisation est une échelle hydrographique interdépartementale. Le titulaire proposera donc les actions adaptées à cette échelle, et appuyées sur un principe de mutualisation, d'économie d'échelle lorsque cela est pertinent. L'EPTB Charente pourra donc porter des actions, des outils qui intéressent l'ensemble du Territoire à Risque Important d'inondation mais aussi plus largement le bassin versant de la Charente (périmètre du PAPI). Le maître d'ouvrage cadrera selon les propositions, celles qu'il prévoira de retenir en phase de PAPI complet selon les budgets qui seront alloués.
    - L'échelle locale : le titulaire proposera des pistes d'actions/outils recommandés pour l'échelon communal et qu'il seraut intéressant que les communes s'approprier. Il conviendra d'adapter les recommandations selon les tailles des communes et donc selon les capacités techniques, humaines et financières. Des pistes d'actions/outils recommandés pour des échelons intermédiaires, comme ceux des EPCI et/ou syndicats géomapiens devront également être proposés.
  - Un ciblage à distinguer selon la localisation géographique des publics-cibles :
    - Actions spécifiques sur les communes du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, zone de risque majeur.
    - Actions plus généralistes sur les communes du bassin versant, où l'on pourra rencontrer des situations de risque d'inondation mais également des situations de non exposition aux crues où le message principal à transmettre concerne l'impact que chacun peut avoir sur le territoire en terme de propagation des crues et d'aggravation des risques (solidarité amont-aval).

Chaque action fera l'objet d'une fiche descriptive, d'évaluation financière et du temps humain à consacrer pour le maître d'ouvrage, permettant d'une part de produire les fiches-actions d'un futur PAPI complet et d'autre part de cadrer la rédaction de futurs cahiers des charges pour la mise en œuvre des actions (besoin d'une fiche descriptive suffisamment détaillée).

Le plan d'actions devra proposer les partenariats nécessaires à sa mise en œuvre (ex : associations d'éducation à l'environnement pour la sensibilisation des scolaires, intégration dans des projets d'éducation plus larges, partenariat avec les CCI, relais par des associations de riverains, etc.). Il devra en outre comprendre l'instauration de dispositifs d'évaluation de l'efficacité des actions dans le temps.

## **E – Réunions**

Deux réunions (format COTECH ou COPIL encore à définir) en présentiel jalonneront la prestation d'élaboration du plan de sensibilisation au risque d'inondation :

- 1 réunion pour présenter le diagnostic relatif à la sensibilisation au risque et aborder les messages à transmettre aux publics-cibles
- 1 réunion finale de validation de la proposition de plan d'actions.

Les autres échanges entre le prestataire et le maître d'ouvrage, et notamment le point de démarrage de prestation, se feront par téléphone ou mail.

## **F – Livrables**

Un rapport d'étude sera réalisé par le prestataire pour chaque phase de la prestation et sera validé par le maître d'ouvrage après avis de l'instance de suivi. Le rapport de phase 2 comprendra un jeu de fiches-descriptives des actions. Tous les documents finaux seront remis au maître d'ouvrage sous forme numérique : format Word 97-2003 et format .pdf assemblé avec les annexes.

Des versions provisoires des rapports seront demandés avant chaque validation de phase.

## **G – Délai d'exécution de la prestation**

Le délai maximum d'exécution de cette prestation est fixé à 8 mois.

### **3-10 Tranche optionnelle - prestation n°8 : définition d'une identité graphique, conception d'un guide à destination des maires et d'une maquette de Plan Familial de Mise en Sûreté.**

## **A – Maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage de cette prestation n°8 est l'EPTB Charente. La prestation est prévue à prix forfaitaire.

L'identité graphique doit permettre de cadrer l'aspect des futurs documents de communication du PAPI Charente. Les deux guides identifiés dans cette prestation n°8 sont considérés comme prioritaires dans le cadre du PAPI d'intention Charente, l'un en raison des récentes élections municipales et de la nécessité de transmettre aux élus et nouveaux élus les clés de la politique de prévention du risque d'inondation, l'autre en lien avec l'orientation donnée au PAPI sur la réduction de la vulnérabilité à l'échelle de son logement et la nécessité d'accompagner les diagnostics de vulnérabilité par un guide pratique à destination du foyer.

## **B – Périmètre concerné**

Le guide pour les maires sera spécifiquement adapté à destination des élus du Territoire à Risque Important d'inondation Saintes-Cognac-Angoulême mais devra aussi pouvoir être mis à disposition des élus des autres territoires.

La maquette du Plan Familial de Mise en Sûreté sera spécialement adaptée aux foyers du TRI Saintes-Cognac-Angoulême et des communes aval riveraines de la Charente jusqu'à la confluence avec le Boutonne (secteurs géographiques susceptibles de faire l'objet de campagnes de diagnostics de vulnérabilité).

## **C – Définition d'une identité graphique**

La proposition de stratégie de sensibilisation (prestation n°7) doit idéalement s'accompagner de la définition d'une identité graphique (dont le logo et/ou effigie) pour les documents de communication et actions de sensibilisation qui seront élaborés dans le cadre du PAPI Charente (PAPI intention puis PAPI complet) : flyers, brochures, newsletter, diaporama. Cette identité doit permettre de créer une réelle dynamique autour de la démarche et de faciliter sa visibilité, son appropriation par le plus grand nombre. Le prestataire remettra au minimum deux propositions graphiques au maître d'ouvrage qui aura en charge de valider l'identité définitive. Celle-ci sera ensuite déclinée sur différentes typologies de support comme indiqué ci-dessus.

## **D – Guide à destination des maires**

L'architecture et l'organisation de ce guide seront fixées par les préconisations qui seront établies dans la prestation n°7 d'élaboration d'un plan de sensibilisation au risque.

Ce guide se veut adapté pour des élus susceptibles d'exercer leur mandat seulement depuis les élections municipales de 2020. Il doit être pédagogique, synthétiser l'ensemble des informations utiles au maire en matière de gestion du risque d'inondation et ancré territorialement sur le bassin versant de la Charente. Les spécificités pour les communes du TRI pourraient prendre la forme d'encadrés particuliers (informations contextuelles).

Le document sera conçu en format fermé A4 et composé d'environ 20 à 25 pages. Son visuel correspondra à l'identité graphique proposée en prestation n°7.

Il devra notamment aborder les sujets suivants :

- L'historique des crues majeures sur le bassin versant de la Charente
- La compétence GEMAPI et la gouvernance en matière de prévention des inondations – rôle des différents échelons territoriaux
- Les obligations du maire en matière d'information préventive
- L'information sur le dispositif de vigilance crues, APIC/vigicrues flash, l'alerte des préfectures
- Les informations sur les zones à risque d'inondation : PPRI, AZI, ...
- La maîtrise de l'urbanisation en zone à risque d'inondation
- Ses prérogatives de pouvoir de police
- Son rôle dans la gestion de crise et mise en place du Plan Communal de Sauvegarde
- La post-crise : aide aux sinistrés, reconnaissance CAT NAT, retour d'expérience d'une crue
- La politique de prévention des risques d'inondation : de la Directive Inondation au PAPI, les financements
- Liens utiles vers les ressources documentaires, cartographiques...

En matière d'informations sur la gestion de crise au niveau communal, le guide pourra s'inspirer d'informations capitalisées dans le document du CEPRI « Gestion d'une crise d'inondation : suivez le guide », produit en 2020.

L'EPTB Charente fournira au prestataire les données SIG, rapports techniques et clichés photographiques utiles au remplissage des informations spécifiques au territoire (historique des crues, rapports PAPI, note sur la crue de 2021, PPRI...).

Le prestataire sera chargé de la réalisation complète du document :

- Organisation
- Proposition et rédaction des contenus, illustrations, graphiques
- Mise en page
- Production du pdf HD et du pdf BD

L'EPTB Charente sera mobilisé auprès du prestataire pour identifier les informations importantes à ne pas oublier ou négliger dans le guide.

Aucune impression du guide n'est prévue dans le cadre du présent marché.

#### **D – Maquette de Plan Familial de Mise en Sûreté**

Dans le cadre du PAPI d'intention Charente, ont été programmées des actions de réduction de la vulnérabilité à destination du Territoire à Risque Important d'inondation Saintes-Cognac-Angoulême et des communes riveraines de la Charente en aval de Saintes et jusqu'à la confluence avec la Boutonne.

Pour la cible des habitations, deux niveaux d'actions sont envisagés :

- La réalisation de diagnostics de vulnérabilité individualisés pour les habitations des communes riveraines de la Charente située sur le périmètre de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge en aval de Saintes (en rive gauche, de Port-d'Envaux à La Vallée).
- La définition d'un programme de réduction de la vulnérabilité pour l'ensemble du territoire riverain du fleuve, d'Angoulême à la confluence avec la Boutonne. L'objectif de cette étude consiste à bien identifier et quantifier l'ensemble des enjeux, de définir des niveaux de priorité en terme géographique (secteurs, niveaux d'aléa, etc.) et/ou de typologie d'enjeux, de dimensionner, chiffrer et planifier les campagnes de diagnostics de vulnérabilité, d'évaluer le montant des mesures de réduction de vulnérabilité qui pourraient être préconisées et de mobiliser les maîtrises d'ouvrages adaptées.

Au stade opérationnel des campagnes de diagnostics de vulnérabilité, il est prévu de remettre à chaque foyer qui sera diagnostiquée, un Plan Familial de Mise en Sûreté qui devra être complété par le riverain en s'appuyant sur les résultats du diagnostic puis sur les mesures préconisées qui seront mises en œuvre (par exemple, en cas d'installation de barrières étanches, le PFMS pourra indiquer leur zone de stockage et leurs modalités d'installations).

Le titulaire du présent marché aura donc à charge de concevoir et mettre en page le document de Plan Familial de Mise en Sûreté adapté au contexte des inondations du fleuve Charente. Ce document-type comportera des parties à remplir ensuite par chaque riverain concerné.

Ce document de quelques pages doit être simple, à la portée de chaque citoyen, pédagogique et doit disposer d'une mise en page adaptée, appuyée sur l'identité graphique proposée en prestation n°7. Il doit se démarquer du DICRIM plus généraliste, dans le sens où le PFMS, une fois complété, sera un document individualisé à l'échelle du foyer.

Le titulaire pourra s'inspirer de la plaquette « Je me protège en famille » établie par le Ministère de l'Intérieur - Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), avec le concours de l'IRMa.

Le prestataire sera chargé de la réalisation complète du document :

- Organisation
- Proposition et rédaction des contenus, illustrations, graphiques
- Mise en page
- Production du pdf HD et du pdf BD

Aucune impression du PFMS n'est prévue dans le cadre du présent marché.

## **E – Réunions**

Aucune réunion n'est prévue pour cette prestation n°8. Les échanges entre le prestataire et le maître d'ouvrage se feront par téléphone ou mail.

## **F – Livrables**

Après validation des documents, le titulaire remettra à l'EPTB Charente :

- Les fichiers pdf du guide et du PFMS au format imprimeur (haute définition, fonds perdus et traits de coupe) et en basse définition pour le web
- Les fichiers natifs des documents mis en page (format compatible InDesign 2021 (version 16.2.1))
- Les fichiers sources (polices de caractère, pictogrammes, illustrations, etc.)

Concernant l'élaboration de l'identité graphique, les livrables suivants sont demandés :

- L'illustration du logo et/ou de l'effigie (format vectoriel et pdf),
- Les jeux de couleurs : les valeurs Pantone, CMJN et RVB de chaque couleur,
- Les polices de caractère,
- Différents modèles de documents sur lesquels sont appliqués l'identité graphique choisie : rapport technique A4, présentation PowerPoint, kakémono, brochure A5, ...

## **ARTICLE 4 – CALENDRIER DE LA MISSION**

### **4-1 Durée du marché**

La durée du marché est de vingt-six mois à compter de la date de réception de la notification du marché.

Le marché est reconductible pour une durée de 12 mois, pour les prestations à prix unitaire. La reconduction est expresse et fera l'objet d'une décision du pouvoir adjudicateur qui en informera le titulaire un mois ferme avant l'échéance du marché, par lettre recommandée avec accusé réception.

En cas de non reconduction, le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

### **4-2 Délais d'exécution**

Les délais d'exécution de chacune des commandes présentées à l'article 2 du présent CCTP sont synthétisés ci-dessous, ainsi que les modalités d'activation :

N° prestation	Intitulé	Délai d'exécution de chaque commande unitaire	Déclenchement du délai d'exécution
Tranche ferme - prestation n°1	Elaboration d'une maquette graphique type de DICRIM utilisable pour des communes riveraines du fleuve Charente	3 mois	Ordre de service de l'EPTB
Tranche ferme - prestation n°2	Adaptation de la maquette DICRIM pour le territoire du marais de Brouage, exposé au risque de submersion marine	1,5 mois	Ordre de service de l'EPTB
Tranche ferme - prestation n°3	Création d'un magnet, permettant de donner une forme innovante et complémentaire au DICRIM	1,5 mois	Ordre de service de l'EPTB
Tranche ferme - prestation n°4	Réalisation du DICRIM pour une commune sur la base de la maquette-type	3 mois	Bon de commande de la commune
Tranche ferme - prestation n°5	Impression du DICRIM pour une commune	3 semaines	Bon de commande de la commune
Tranche ferme - prestation n°6	Adaptation et production du magnet DICRIM pour une commune	1 mois	Bon de commande de la commune
Tranche ferme - prestation n°7	Elaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation	8 mois	Ordre de service de l'EPTB
Tranche optionnelle - prestation n°8	Définition d'une identité graphique, conception d'un guide à destination des maires et d'une maquette de Plan Familial de Mise en Sûreté	5 mois	Ordre de service de l'EPTB

#### 4-3 Calendrier prévisionnel

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	21	23	24	25	26
Prestation n°1																										
Prestation n°2																										
Prestation n°3																										
Prestation n°4																										
Prestation n°5																										
Prestation n°6																										
Prestation n°7																										
Prestation n°8																										

Le prestataire pourra proposer un calendrier prévisionnel "alternatif" argumenté, sous respect du respect des délais globaux et des délais par prestation.